

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 26/02/2021

REPRESENTANT : M.BERNIER (Direction), assisté de M. COCLIN Tristan, responsable AAD et de Florence BERCHEM, responsable RH

MEMBRES DU CSE PRESENTES :

Titulaires : Mmes BELOT, BRAULT, CHOTARD-OLIVIER, JALLET LAPRUGNE, POIRIER, TISSOT
Suppléante : Mme CONTOUX

MEMBRES DU CSE EXCUSEES : Mmes LABUSSIERE, LESPINASSE, MARTIN, ROLLET

La réunion se déroule en conférence téléphonique.

I - APPROBATION PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28/01/2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant le mois de Janvier 2021 a été remise aux élues par mail.

Au 01/02/2021, nous dénombrons 474 salariés (429 CDI et 45 CDD).

III - CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation du 1^{er} au 31 janvier a été remise aux élues par mail.

Il y a 37 contrats inférieurs à 70 heures mensuelles.

IV - INFORMATION SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'AADCSA doit déclarer le nombre de travailleurs handicapés qu'elle emploie. Cette déclaration se faisait jusque-là une fois par an sur le site de l'Agefiph. Dorénavant, elle se fait dans la déclaration sociale nominative (DSN).

Pour l'année 2020, elle se fera en mai 2021.

Chaque entreprise d'au moins 20 salariés doit employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de son effectif. L'entreprise ne remplissant pas cette obligation d'emploi doit verser une contribution financière à l'Agefiph.

Comme pour l'année 2019, l'AADCSA a rempli son obligation pour 2020.

V - BILAN RELATIF AUX VOLUMES ET A L'UTILISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR LES SALARIES (ANNEE n-1)

Pour rappel, les heures supplémentaires sont payées à des salariés en temps plein et des heures complémentaires pour des salariés en temps partiel.

Sur l'année 2020, l'AADCSA a payé 7 442 heures complémentaires et 271 heures supplémentaires.

Au 31/12/2020, la modulation était de 6 345 heures négatives et 12 277 heures positives.

VI - BILAN EGALITE HOMME/FEMME

Comme chaque année, le calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes est déposé auprès de la DIRECCTE. Pour l'AADCSA, l'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Un bilan doit être fait tous les ans dans l'accord égalité homme femme, le bilan sera présenté avec le rapport annuel.

VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❶ Modification de la durée de l'arrêt de travail pour les cas contacts au Covid-19 :

Les personnes identifiées comme cas contact à risque peuvent demander un arrêt de travail en ligne sur le site « declare.amelie.fr » notamment lorsqu'elles ne peuvent pas télétravailler.

Les nouvelles modalités sont :

- un **arrêt de 7 jours** débutant à la date à laquelle l'Assurance Maladie les a informées qu'elles étaient cas contact.
- un **arrêt de 10 jours** si cas positif.

Si l'isolement se fait avant cette date, l'arrêt pourra être rétroactif dans la limite de 4 jours.

❷ Le budget 2021 n'est pas validé par le Conseil Départemental, la tarification 2021 sera peut-être au 1^{er} mars 2021.

❸ Nombre d'heures d'intervention effectué :

- 01/2021 : 31 306 heures
- 01/2020 : 32 671 heures
- 01/2019 : 29 890 heures

❶ Un protocole sanitaire actualisé lié à l'épidémie de COVID-19 est présenté au CSE.

Le CSE valide le protocole ainsi présenté.

QUESTIONS POSEES PAR LES ELUS DU CSE

VIII - QUI GERE LES BOITES MAIL « CONTACT » et « RH » ? LES EXPEDITEURS PEUVENT-ILS SIGNER LEUR MAIL AFIN QUE L'ON SACHE A QUI DEMANDER SI NOUS AVONS UN PROBLEME ?

La Direction répond par l'affirmative : dorénavant, les personnes concernées signeront.

Les élus demandent à ce que les documents scannés soient aussi signés, au moins les initiales.

IX - LES SECRETAIRES VONT-ELLES PASSER ASSISTANTES DE SECTEUR AU VU DE LA CHARGE DE TRAVAIL ET DE L'AUGMENTATION DE LA DEMANDE ?

Le Conseil Départemental n'a pas validé le budget au niveau des postes administratifs. Il faudrait un ETP administratif pour 14 200 heures d'interventions donc pas de changement de catégorie pour les secrétaires dans l'immédiat.

La Direction va poursuivre cette demande auprès des financeurs.

Prochaine réunion le 15 avril 2021 à 9h30

POIRIER Cindy
Secrétaire



